



École Saint-Barthélemy

Courriel : stbarthelemy@csgm.qc.ca

Pavillon des Érables Pavillon Sagard
7081, Av. des Érables 7400, rue Sagard
Montréal, Québec Montréal, Québec
H2E 2R1 H2E 2S9
Tél. : 514-596-4877 Tél. : 514-596-4858

Conseil d'établissement

Convocation à la séance ordinaire du 18 avril 2023
Rencontre virtuelle TEAMS 18 h 30

Procès-verbal

Ouverture de l'Assemblée. Début de la séance à 18h30

1. Présence et vérification du quorum

Quorum atteint à 18h35

Parents :

France Vallières, SA
Caroline Boily, SA
Marianne Jacques DÉ
Mireille Gamache-Brabant, SA
Mélanie St-Hilaire, DÉ
Maxime Desjardins-Carières, DÉ
Anna Scheftel, DÉ
Marie-Lise Dion, SA
Hind Ouhachi DÉ

Absents :

Absents SDG :

Jessie Duvivier, SDG
Carmen Celina Santizo Diaz, SDG

Personnel scolaire :

Josée Bélanger, DÉ
Pascale Join, DÉ
Amélie St-Aubin, DÉ
Nathalie Côté, SA
Cynthia Boileau-Poirier, SA
Caterina Cianci, Directrice adjointe, SA
Judith Levesque Directrice adjointe, DÉ
Marie-Josée Normandin, Directrice

Invités :

Annick Desrosiers, coordonnatrice IB
Karima Chaboub, technicienne en bâtiment CSDM
Marie Bernard Pasquier, paysagiste

Membres du public :

Laurence Maude Mercier, parent du pavillon SA
Caroline Fasano, parent du pavillon SA
Marie-Noel Côté, parent du pavillon SA

Maude Malenfant Labrecque, enseignante, SA
Joanie Cloutier, enseignante, SA
Mélanie Montreuil, enseignante, SA



0. Question du public

Trois parents du pavillon SA assistent à la rencontre, soit Laurence Maude Mercier, Caroline Fasano et Marie-Noël Côté. Parmi les trois, seule madame Mercier souhaite faire une intervention. Cette dernière a transmis une lettre par courriel à l'adresse du CÉ quelques heures avant la rencontre et souhaite la lire aux membres. Amélie St-Aubin mentionne que ce n'est pas une question, mais plutôt une intervention et que l'intervention n'a pas été communiquée 1 semaine avant la tenue de la rencontre comme il est prévu dans la régie interne.

Marianne Jacques, la présidente, répond que légalement, le CÉ doit permettre aux invités de s'exprimer dans la période de questions du public. Elle précise aussi que compte tenu de la nature sensible de l'enjeu de la révision de l'offre de service, elle a jugé qu'il était nécessaire de permettre l'intervention de madame Mercier et donner la chance à l'équipe-école d'y répondre. Elle précise toutefois que comme l'intervention n'a pas été transmise dans les délais, seules 5 minutes sont prévues pour la période de questions du public et que nous ne pourrions dépasser le temps prévu.

Madame Mercier procède à la lecture de sa lettre¹ : « Lors de la rencontre exceptionnelle en lien avec l'offre de service, la direction a été questionnée par rapport à son interprétation des résultats du Forms. La question était justifiée, car en effet, plusieurs parents qui souhaitaient le maintien d'une offre de service davantage orientée vers les langues (et en parallèle, le maintien de l'espagnol) ne savaient pas s'il valait mieux voter pour l'option 1 ou l'option 2. Or, aucune réponse claire n'a été fournie à ce sujet. Il a été dit que les résultats seraient évalués "au mieux".

Je ne juge pas ici la volonté des membres de la direction d'être transparents ou bien leur honnêteté. Ce que je pense, cependant, c'est que le flou lié au sondage est suffisamment important pour dire qu'il n'est pas représentatif de la volonté des parents. Pour éliminer toute mauvaise interprétation possible, il m'apparaît qu'il aurait été préférable de demander aux parents s'ils souhaitent conserver une offre de service axée sur les langues ou bien s'ils aimeraient que l'offre de service offerte à Saint-Barthélemy prenne une saveur artistique. Ainsi, nous aurions un réel portrait de la situation.

De plus, le sondage partait d'une fausse prémisse, à savoir qu'en ce moment, l'offre de service de Saint-Barthélemy ne répond pas aux critères de l'IB. C'est un argument qui laisse sous-entendre qu'un changement est **nécessaire**, ce qui n'est pourtant pas le cas. La proposition faite vise plutôt, selon les informations reçues, à améliorer l'offre de service. Je crains que plusieurs parents se soient laissés influencés par ce changement, qu'ils croient (à tort) être obligatoire. Cela a sans aucun doute eu pour effet, encore une fois, de fausser les résultats obtenus.

¹ À noter que le contenu intégral du courriel de Laurence Maude Mercier a été inclus au procès-verbal de la rencontre.

Quant à cette notion "d'amélioration" de l'offre de service, je dois dire que la direction n'a pas été en mesure de m'en convaincre.

- Le fait que les postes de spécialistes demeurent des temps partiels est d'ailleurs un élément qui ne laisse pas présager que les modules de recherche pourront être revus et améliorés.
- La notion d'anxiété de performance, qui était un autre argument, laisse supposer que l'apprentissage des langues est davantage anxiogène que l'apprentissage des arts, ce qui n'est absolument pas le cas pour plusieurs enfants.
- Le niveau trop élevé des enfants de St-Barthélemy lorsqu'ils font de l'espagnol au secondaire est un problème qui appartient à l'école secondaire et non une raison pour niveler vers le bas au niveau primaire.
- Même si le programme de l'IB n'est pas un programme de langue, il n'en demeure pas moins qu'il comporte un volet nécessaire de multilinguisme. À preuve, voir en page 2 du document "En quoi consiste le système éducatif de l'IB"
: <https://www.ibo.org/globalassets/new-structure/about-the-ib/pdfs/what-is-an-ib-education-fr.pdf>

Le système éducatif de l'IB renforce le développement de la sensibilité internationale au moyen du multilinguisme. Dans tous les programmes de l'IB, les élèves sont tenus d'étudier plus d'une langue ou d'être exposés à plus d'une langue d'instruction. En effet, nous sommes convaincus que la communication dans plusieurs langues aide les élèves à comprendre que leur langue, leur culture et leur vision du monde ne sont qu'une langue, une culture et une vision parmi tant d'autres. Cette communication fournit ainsi d'excellentes occasions de développer la compréhension et le respect interculturels.

Bref, en raison de tout cela, je demande aux parents du CÉ de ne pas approuver une grille-matière qui modifie l'offre de service de Saint-Barthélemy pour l'an prochain. Rien ne presse. Et surtout, rappelez-vous que l'opinion des parents n'a pas été réellement prise en compte dans le contexte. À mon sens, il ne devrait pas s'agir d'un vote personnel des membres du C.É., mais plutôt d'un vote représentatif de l'opinion parents. Opinion qui a été faussée dans la démarche actuelle. »

Annick Desrosiers, coordonnatrice de l'IB au pavillon SA prend la parole pour lire un message qu'elle a rédigé en réponse au courriel de madame Mercier : « En tant que coordonnatrice du programme international de l'école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard, j'ai pris connaissance du courriel de Mme Mercier tout juste avant de me préparer pour assister à cette rencontre du CÉ.

Tout d'abord, j'y vois des idées et des opinions valables qui valent la peine d'être entendues. Par contre, madame Mercier a déjà eu la chance de s'exprimer lors de la dernière rencontre

du CÉ et je trouve inapproprié, toujours en tant que coordonnatrice, d'envoyer un tel message juste avant la rencontre. Je tiens à dire que cela est un message de désaveu envers l'expertise de l'équipe-école et de ses enseignants qui se donnent corps et âme dans leur travail.

Toute la démarche a été faite dans la transparence et la bonne volonté, contrairement à ce que laisse entendre Mme Mercier. Pour preuve, tous les parents ont été invités à s'exprimer lors du dernier CÉ et seulement une douzaine de parents sur un total de 310 familles se sont présentés à la rencontre, preuve que la très grande majorité des parents nous font confiance. Nous sommes des professionnels du milieu de l'éducation, nous suivons des formations et assistons à des congrès et des commissions pédagogiques de la SÉBIQ et je trouve navrant qu'on ne reconnaisse pas notre expertise, qu'on essaie de nous prêter publiquement de mauvaises intentions et pire, qu'on veuille nous dicter comment faire notre travail.

À ce sujet, si on veut justement faire référence à l'extrait de Mme Mercier concernant la question du multilinguisme, nous avons assisté, les deux coordonnatrices et la direction adjointe, pas plus tard que le 24 mars dernier à Québec, à une conférence donnée par un expert de l'IB sur la politique linguistique du programme international. En effet, tout comme mentionne Mme Mercier, les élèves sont tenus d'étudier plus d'une langue, ce qui est déjà fait dans toutes les écoles du Québec avec l'anglais, et/ou d'être exposés à plus d'une langue. Cependant, le plurilinguisme, ici, fait principalement référence à la valorisation des langues d'origine des élèves et à leur culture propre. C'est ça, la sensibilité internationale selon l'IB.

J'aimerais souligner que ces remises en question constantes minent actuellement le moral des troupes et démotivent l'équipe. Ceci dit, nous continuerons de donner le meilleur de nous-mêmes pour les élèves, peu importe l'issue du vote de ce soir, mais je demande à mon tour aux membres du CÉ de voter selon leurs propres convictions et de reconnaître la valeur et l'expertise de son équipe-école en la supportant dans sa démarche et en approuvant le travail effectué jusqu'à maintenant ».²

Marianne Jacques remercie mesdames Mercier et Desrosiers, explique que les membres du public peuvent rester pour le reste de la rencontre, mais qu'ils n'ont pas le droit de parole ni de vote puisqu'ils ne sont pas membres du CÉ.

0. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Josée Bélanger et secondée par Pascale Join.

0. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2023

Marianne Jacques remercie Mireille Gamache pour la rédaction de la première itération du procès-verbal.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Caroline Boily et secondée par Maxime Desjardins-Carrière.

² À noter que le contenu intégral de la réponse d'Annick Desrosiers a été inclus au procès-verbal de la rencontre.

0. Pour information

5.1 Service de garde

- Le service de garde a offert une planification d'activités plus élaborée et sur une base volontaire pour les élèves de 4e et 5e au pavillon SA. Une activité Donjons et Dragons a notamment été mise sur pied afin que les élèves apprennent à devenir maîtres de jeu. Sept élèves se sont impliqués. Une activité a eu lieu en soirée et l'activité s'est très bien déroulée.
- Une rencontre a eu lieu jeudi dernier concernant le renouvellement de la plateforme éducative. La rédaction est en cours et une consultation du comité des usagers du service de garde sera à l'agenda.
- L'école connaît toujours un important manque de personnel ; il manque régulièrement 5 à 6 éducatrices qui ne sont pas remplacées.
- La période d'inscription au service de garde pour l'an prochain est en cours.
- Au pavillon DÉ, plusieurs des nouveaux arrivants dans les classes d'accueil sont en grande difficulté, notamment en raison de leur parcours migratoire difficile et de leur vulnérabilité financière et alimentaire. Le soutien financier offert par le MELS est insuffisant. Un comité ainsi que la Fondation de l'école arrivent à soutenir quelques familles.

Les parents réagissent à cette situation, posent des questions et proposent des pistes d'action :

- Est-ce que les parents enfants pourraient s'impliquer pour soutenir ces familles ? Y a-t-il un enjeu éthique à ce sujet ? Parfois des appels à tous sont faits lorsqu'il y a des situations particulières.
- Il faut être conscients que ce sera le portrait des familles en accueil dans l'avenir.
- Marie-Josée Normandin indique qu'il y a actuellement le comité Renaissance composé d'enseignants qui se réunit à ce sujet. On suggère que des parents s'impliquent au sein de ce comité et que ceux qui souhaitent s'impliquer envoient un courriel à Marianne Jacques. Marie-Josée Normandin indique qu'elle fera le suivi avec le comité Renaissance et qu'un suivi sera fait à ce sujet lors de la prochaine rencontre.
- On propose des paniers de printemps pour les familles.
- On demande s'il peut y avoir une forme de parrainage entre familles avec par exemple du soutien financier ou l'achat de fournitures scolaires. Marie-Josée Normandin répond qu'il est possible de le faire et qu'elle va se renseigner et revenir avec des informations au prochain CÉ.

5.2 Soutien aux demandes syndicales des enseignantes (document)

Amélie St-Aubin présente une lettre signée par les enseignants présentant les revendications syndicales dans le cadre de la négociation de leur convention collective et demande le soutien du CÉ. Les revendications s'articulent autour d'une meilleure reconnaissance des enseignants, du salaire, de la conciliation travail-vie personnelle, de la composition des classes, de l'amélioration des conditions des professionnels à statut précaire. Le CÉ ne peut pas formellement appuyer les revendications, mais les membres indiquent qu'ils sont sensibles à leurs revendications.

Un parent demande des précisions entourant la revendication en lien avec la composition des classes. Amélie St-Aubin répond que le Ministère veut enlever le système de code des élèves en difficulté. Ces codes font en sorte que ces élèves comptent pour plus d'un élève dans la classe, ce qui permet de réduire le nombre d'élèves et donc d'offrir un meilleur service aux élèves en difficulté et aux autres élèves.

0. Pour discussion

6.1 Aménagement de la cour (document)

Deux invitées viennent présenter le plan d'aménagement des cours d'école : Karima Chaboub, technicienne en bâtiment et Marie Bernard-Pasquier, architecte paysagiste de Foliaison INC.

Madame Bernard-Pasquier indique que les aménagements seront principalement constitués de marquage au sol et de mobilier.

Les montants octroyés sont de 41 000\$ pour le pavillon Sagard (21 761\$ de l'année précédente) et 45 800\$ pour des Érables. Bien que ces montants puissent sembler considérables, madame Bernard-Pasquier précise qu'avec les coûts des travaux pour les cours d'école les montants disponibles ne permettent pas de grandes interventions coûteuses comme les excavations.

Elle mentionne également que l'objectif est de réaliser les travaux d'ici la prochaine rentrée scolaire. Un appel d'offres devra être déployé prochainement afin de réaliser les travaux.

Les particularités suivantes sont présentées pour le pavillon DÉ :

- Ajout de tableaux à dessin ;
- Marquage au sol ;
- Terrains de spikeball, de soccer, de master, de basketball d'un côté de la cour et jeux plus calmes de l'autre côté.

Un parent déplore le fait qu'il n'y a pas d'arbres dans le plan et demande à ce qu'il n'y ait pas d'éclairage vers le panier de basketball pour éviter le flânage en soirée. Pour les

arbres, madame Bernard-Pasquier répond que peu d'essences sont propices aux cours d'écoles, ce qui complexifie la plantation d'arbres.

Les particularités suivantes sont présentées pour le pavillon DÉ :

- Table de ping-pong en béton et des poufs avec zone de socialisation ;
- Trois options d'aménagement sont présentement à l'étude pour en évaluer les coûts. Ces plans n'ont pas été transmis en matériel préparatoire.

Un parent demande si les élèves ont été consultés et Caterina Cianci répond que oui.

Un parent émet une inquiétude relativement au bruit que la table de ping-pong va générer.

Un parent demande pourquoi aucun marquage au sol n'est prévu au pavillon SA. Marie Bernard répond que le marquage a été fait l'an dernier après les rénovations et qu'il est toujours en bon état.

Un parent demande quel est le processus quant à l'approbation des plans. Marie-Josée Normandin répond que le sujet est en point de discussion, pas d'approbation. Elle précise toutefois que le CÉ peut émettre des commentaires à ce stade, tout en rappelant que les plans ont été faits suite à des consultations des élèves et des enseignants.

Marianne Jacques propose de laisser jusqu'au 25 avril pour recevoir des commentaires supplémentaires par courriel. Elle enverra un courriel avec les plans pour le pavillon SA.

0. Pour adoption

7.1 Grille-matières DÉ (document)

La grille-matière pour le pavillon DÉ est présentée par Marie-Josée Normandin.

Un parent demande si les classes Arts+ doivent avoir leur propre grille-matières. Madame Normandin répond que non, les matières régulières prévues à la grille-matières sont enseignées par les arts plastiques.

Madame Normandin rappelle que si la grille-matières est adoptée, l'école peut aller de l'avant avec les affichages de postes. Si elle n'est pas adoptée, l'école doit proposer une nouvelle grille et aviser la direction générale du CSSDM, car les délais pour les affichages de postes ne seront pas respectés.

Marianne Jacques précise que les membres sont invités à voter par Teams pour indiquer s'ils approuvent ou pas la grille-matières. Elle précise que ce mode de fonctionnement n'est pas standard et qu'habituellement on demande le vote seulement s'il y a des dissensions sur l'adoption. Or, comme la révision de la grille-matières au pavillon SA dans la foulée de la consultation sur l'offre de services est un enjeu sensible, la présidence et la

direction ont proposé de procéder par vote secret pour permettre aux membres de se positionner librement. Cette modalité est prévue dans la régie interne du CÉ de l'école. Par souci de cohérence entre les pavillons, ce mode de fonctionnement a également été utilisé pour l'adoption de la grille-matières au pavillon DÉ.

Judith Lévesque administre le sondage Teams pour l'adoption de la grille-matières et celle-ci est adoptée à l'unanimité.

7.2 7.2. Résultats du sondage sur l'offre de services

7.3 <https://www.smore.com/07neu>

Marie-Josée Normandin présente les résultats du sondage sur l'offre de services de l'école. Elle indique que 157 répondants ont participé au sondage (51% des parents) et que la majorité des parents préfère le choix #1, soit le scénario qui maintient le cours d'espagnol à raison d'une heure par semaine.

Ces résultats seront envoyés aux parents du pavillon SA dans un Info-parents spécifique sur le sujet.

7.4 Grille-matières SA (document)

Marie-Josée Normandin explique que suite au dernier CÉ et aux résultats de la consultation auprès des parents, différents scénarios ont été explorés, analysés et discutés avec les enseignants.

Pour permettre une meilleure compréhension du processus et de la grille-matière qui est proposée pour adoption, Marie-Josée présente :

- a. Une grille-matières présentant le statu quo

Répartition du temps alloué à chaque matière				
École Saint-Barthélemy, pavillon des Érables				
Année 2023-2024				
Français		9	7	7
Mathématique		7	5	5
Anglais		2	2	2
Éthique et culture		1	1	1
Éducation physique	0,5	2	2	2
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté			1	1
Sciences et technologie			1	1
Arts plastiques		1	1	1
Musique*	0,5	1	1	0
art dramatique**			1	1
Espagnol			2	2
Temps non réparti		3	4	3
Total en heures	1	26	28	26
** Art dramatique 1heure pour les 4e année				
*Musique 1h pour les 3e année				
Approuvé avril 2023				

b. Une grille-matières présentant le scénario idéal du point de vue des enseignants

A	B	C	D	E
Répartition du temps alloué à chaque matière				
École Saint-Barthélemy, pavillon Sagard				
Année 2023-2024				
Français		9	7	7
Mathématique		7	5	5
Anglais		2	2	2
Éthique et culture		1	1	1
Éducation physique	0,5	2	2	2
Géographie, histoire			1	1
Sciences et			1	1
Arts plastiques		1	1	1
Musique*	0,5	1	1	1
art dramatique**			0	0
Espagnol			0	0
Temps non réparti		3	5	5
Total en heures	1	26	26	26
* Sous réserve de la disponibilité des ressources humaines pour le préscolaire et l'accueil				
Approuvée en CPEPE : Le 23 mars 2023				
** Art dramatique 1heure pour les 4e année				
*Musique 1h pour les 3e année				

- c. La grille pour adoption qui présente un compromis entre le scénario idéal des enseignants et qui prend en considération les intérêts exprimés par les parents dans la consultation.

A	B	C	D	E
Répartition du temps alloué à chaque matière				
École Saint-Barthélemy, pavillon Sagard				
Année 2023-2024				
Français		9	7	7
Mathématique		7	5	5
Anglais		2	2	2
Éthique et culture religieuse		1	1	1
Éducation physique	0,5	2	2	2
Géographie, histoire et éducation à la			1	1
Sciences et technologie			1	1
Arts plastiques		1	1	1
Musique*	0,5	1	1	1
art dramatique**			0	0
Espagnol			1	1
Temps non réparti		3	4	4
Total en heures	1	26	26	26
* Sous réserve de la disponibilité des ressources humaines pour				
Approuvée en CPEPE : Le 23 mars 2023				
** Art dramatique 1heure pour les 4e année				
*Musique 1h pour les 3e année				

Marianne Jacques souligne le grand travail de réflexion qui a été fait par la direction et par les enseignants, et ce dans le meilleur intérêt des élèves et en prenant en compte les intérêts de parents.

Les questions et commentaires suivants sont discutés :

- Est-ce que cette grille permet la transversalité ?

La direction répond qu'il y aura plus de transversalités étant donné que nous aurons de la musique de la maternelle à la 6^e année, ce qui permettra d'inclure cette discipline dans plusieurs modules de recherche.

- Est-ce que ce scénario permettra de favoriser la rétention du personnel ?

La direction répond que techniquement oui, notamment en musique, on passera de 30% à 60% de tâche. Pour l'espagnol, l'enjeu de rétention est le même dans les différents scénarios, car l'enseignante actuelle est non légalement qualifiée, ce qui rend son statut précaire.

- Il serait pertinent d'offrir des cours d'espagnol en parascolaire, ceci pourrait aussi être offert au pavillon DÉ.

La direction indique que des démarches en ce sens seront entreprises.

Judith Lévesque administre le sondage Teams pour l'adoption de la grille-matières proposée en scénario C, et celle-ci est adoptée à l'unanimité.

0. Pour approbation

8.1 Activités éducatives et campagne de financement (document)

Marie-Josée présente le tableau des activités éducatives et les campagnes de financement.

L'approbation du tableau des activités et des sorties éducatives est proposée par Marie-Lise Dion et secondée par Mireille Gamache-Brabant.

8.2 Activité des bénévoles (si le temps le permet)

Faute de temps, ce point sera annoncé par courriel et discuté lors de la prochaine rencontre.

0. Comité de parents

Maxime Desjardins-Carrière propose de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre, afin qu'il nous entretienne sur les différents enjeux traités au comité de parents.

Marianne Jacques propose que les enjeux qui nécessitent un soutien du CÉ soient communiqués par courriel en cas de besoin.

0. Prochaine rencontre : mardi 16 mai 2023

0. Levée de la séance

21h15

France Vallières
Secrétaire

Marianne Jacques
Présidente

Marie-Josée Normandin
Directrice